

AAVNA
Société par actions simplifiée
au capital de 10 000 euros
Siège social :
"Pôle d'Activités Économiques VIAS"
1, le pont de Molle,
86100 Châtellerault

DÉCISION DU PRÉSIDENT AU TITRE DE L'ANNÉE 2024

Le 31.12.24, Monsieur Monteiro Sébastien, agissant en qualité de Président de la SAS GREEN HOLDING, elle même présidente de la SAS AAVNA a pris les décisions suivantes :

RÉSOLUTION 1 : Transfert du siège social

Le Président décide de transférer le siège social de la société du **2 RUE PIERRE-GILLES DE GENNES, 86100 CHATELLERAULT** au **"Pôle d'activités économiques VIAS" - 1, LE PONT DE MOLLE, 86100 CHÂTELLERAULT** à compter du 01.01.2025.

En conséquence, l'article 4 des statuts de la société sera modifié comme suit :

"ARTICLE 4 - Siège social

Le siège social est fixé : "Pôle d'Activités Économiques VIAS" - 1, le pont de Molle, 86100 Châtellerault.

Il peut être transféré par décision du Président qui est habilité à modifier les statuts en conséquence. Toutefois, la décision devra être ratifiée par la plus proche décision collective des associés."

RÉSOLUTION 2 : Mise à jour des statuts

Suite à la décision de transfert du siège social, le Président décide de procéder à la mise à jour des statuts de la société pour refléter cette modification.

Les statuts mis à jour seront déposés auprès du greffe du Tribunal de commerce compétent conformément aux dispositions légales en vigueur.

Pouvoirs

Le Président donne tous pouvoirs à tout porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités légales et administratives requises.

Fait à Châtellerault, le 31.12.24

M. Monteiro Sébastien
Président de la société GREEN HOLDING

